

Sites Natura 2000 baie de Seine occidentale et récifs du cap Lévi à la pointe de Saire

Propositions de mesures de gestion





Ordre du jour

- ♦ Rappel de la démarche
- Présentation succincte de l'analyse de risque de dégradation des habitats
- Retours d'expériences sur les effets des réserves de pêche
- ♦ Propositions de mesures de gestion :

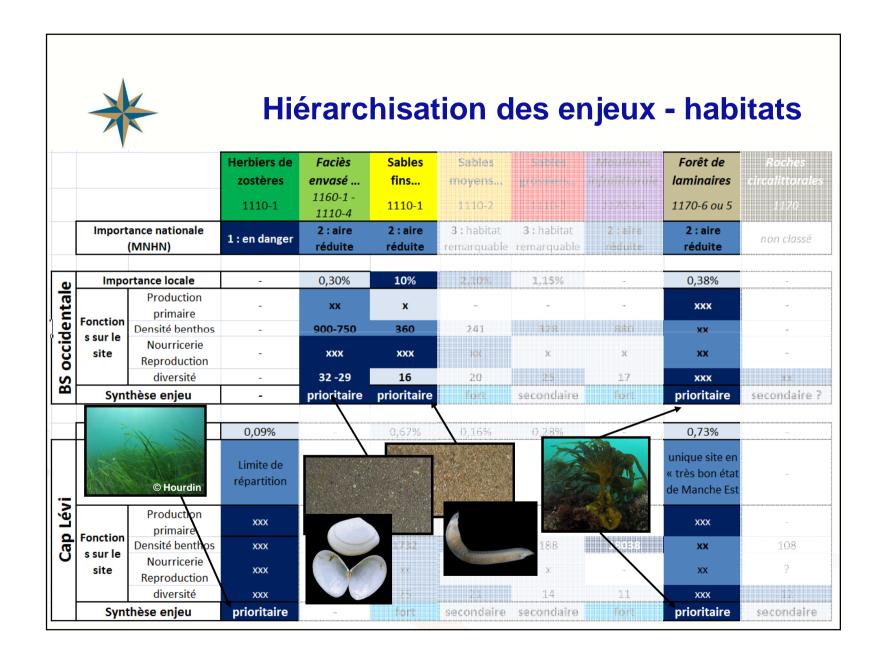


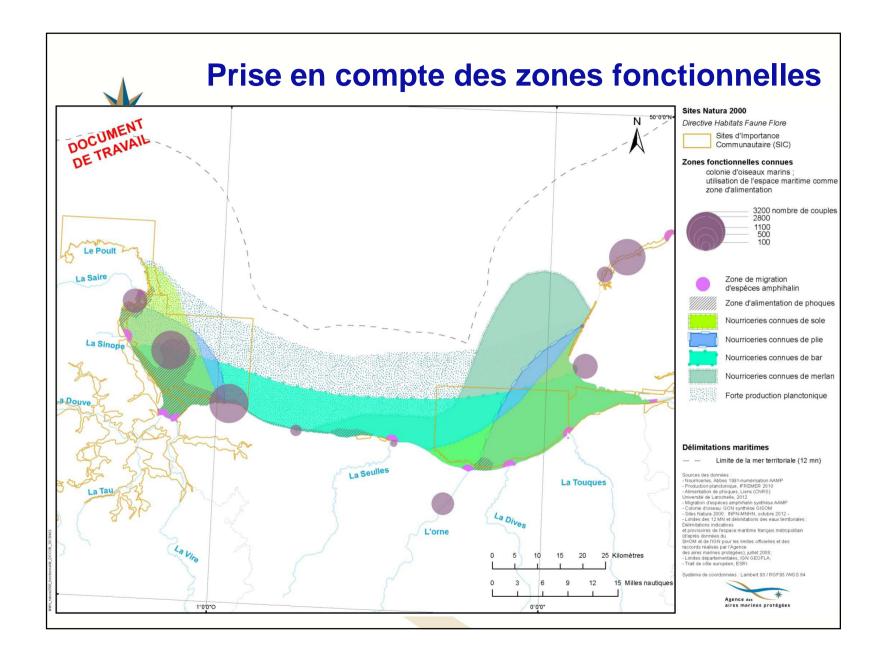
Quels objectifs?

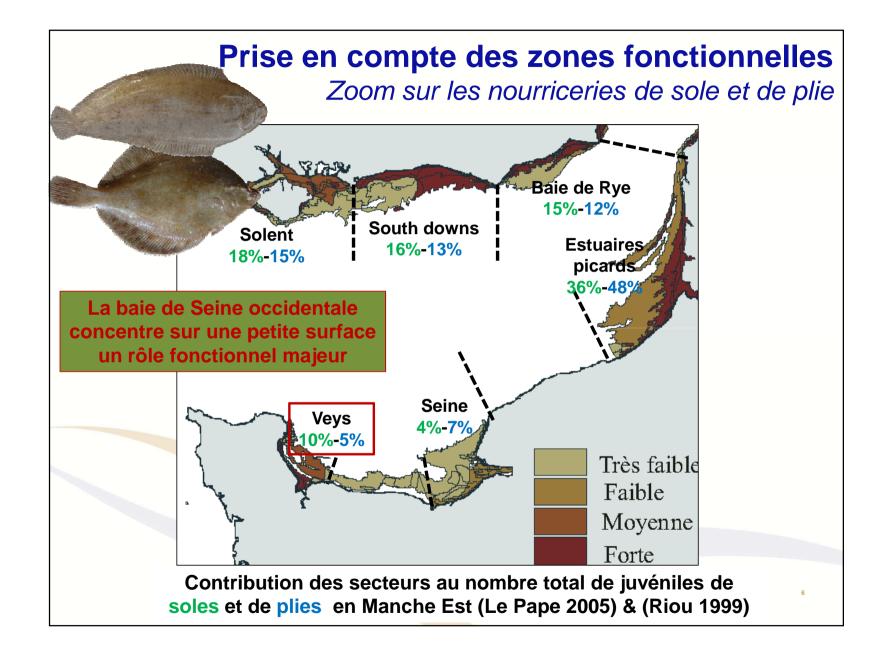
Directive Natura 2000 « habitats faune flore »	Directive stratégie pour le milieu marin	Engagement grenelle Réserve halieutique	
Bon état de conservation des habitats* et des espèces (Aire de répartition / structure / fonctions)	Maintien des pressions sur les écosystèmes à des niveaux compatibles avec le bon état écologique	Préservation des ressources halieutiques par une limitation de la mortalité et/ou de la protection des zones fonctionnelles (frayères, nourriceries).	
En tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense	[et] permettant I'utilisation durable des biens et des services marins	lorsqu'il est avéré que cela contribue significativement à la préservation des ressources halieutiques et bénéficie aux professionnels.	
Validation Docob 2014	Approbation du PAMM 2015	Inscription des projets dans le PAMM	
des habitats* et des espèces (Aire de répartition / structure / fonctions) En tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense Validation Docob	sur les écosystèmes à des niveaux compatibles avec le bon état écologique [et] permettant l'utilisation durable des biens et des services marins Approbation du PAMM	halieutiques par une limitation de la mortalité et/ou de la protection des zones fonctionnelles (frayère nourriceries). lorsqu'il est avéré que cela contribue significativement à la préservation des ressources halieutiques et bénéficie aux professionnels. Inscription des projets dans le	

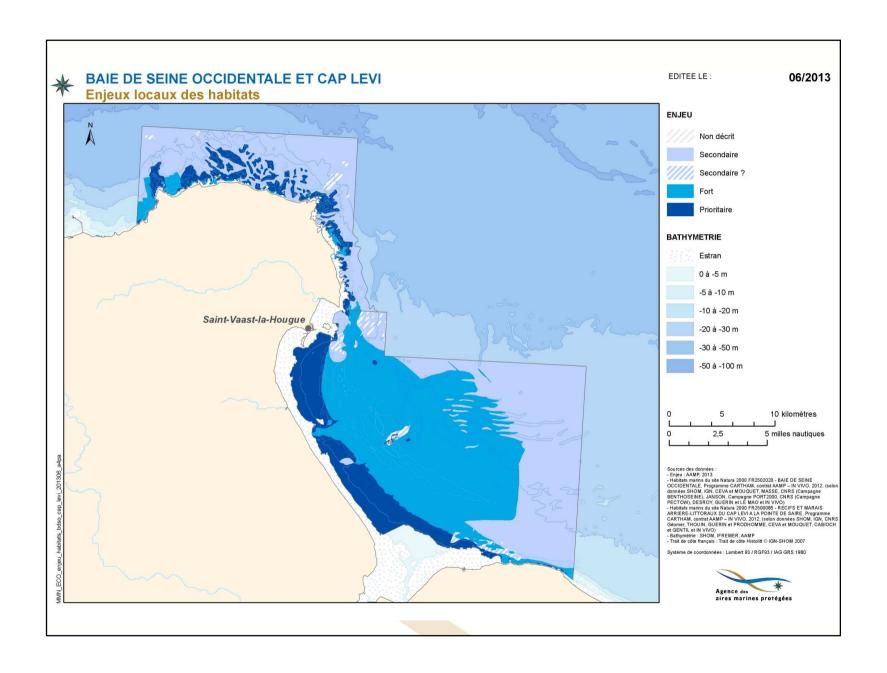
Des objectifs et des calendriers proches :

- ❖ Conservation des écosystèmes et des fonctions écologiques
- Prise en compte des activités de pêche











Interactions avec les usages et propositions d'objectifs

Croisement des enjeux socioéconomiques et écologiques





Rappel du régime d'évaluations d'incidences

(Comité de pilotage Avril 2013 et groupe de travail juillet 2013)

- ♦ Evaluation d'incidence obligatoire pour toutes les activités en sites N2000.
- → La France a fait le choix (comme les autres états membres) d'adapter cette démarche pour la pêche professionnelle :

Circulaire pêche du 30 avril 2013 et (Loi-biodiversité à venir)

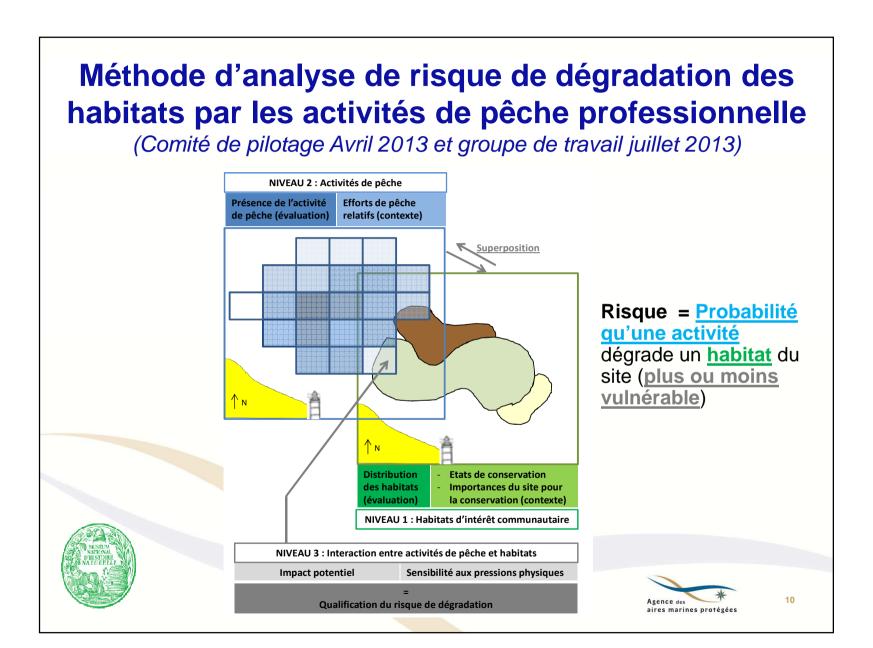
Le DOCOB doit comprendre :

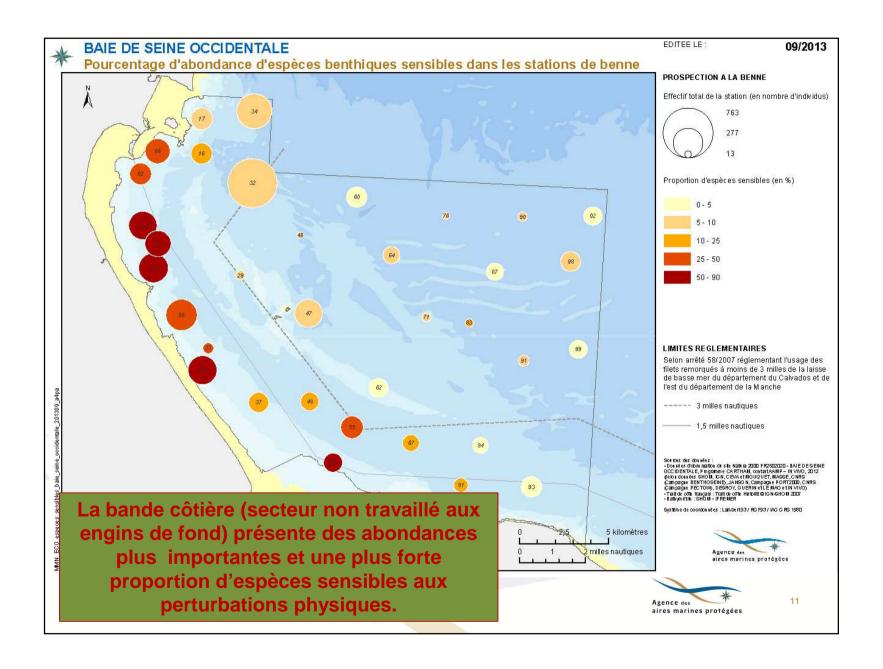
- ▲ Des propositions de mesures de gestion visant à limiter ces risques

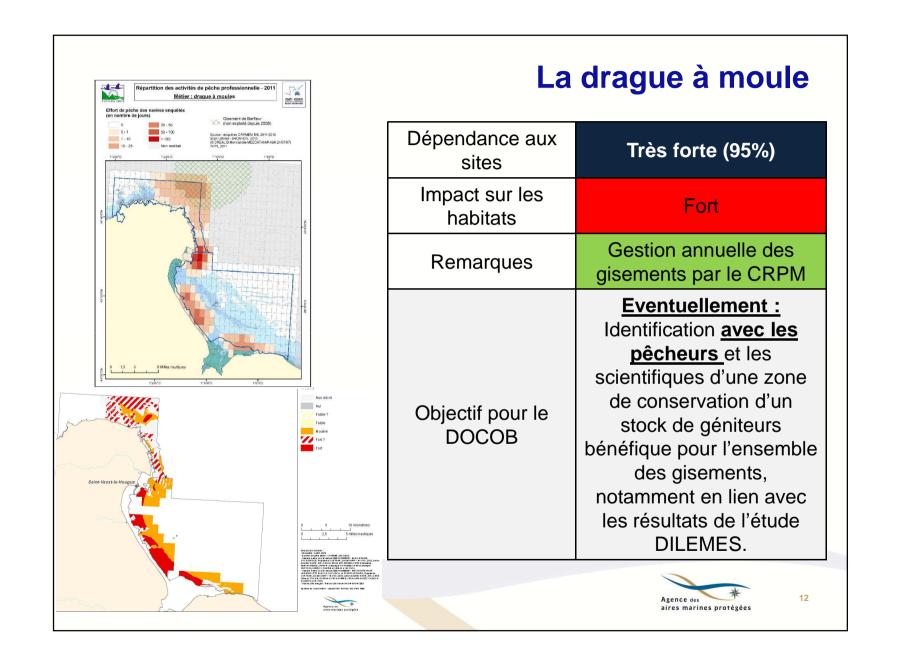
Ces éléments exonèrent les activités de pêche d'évaluation des incidences.

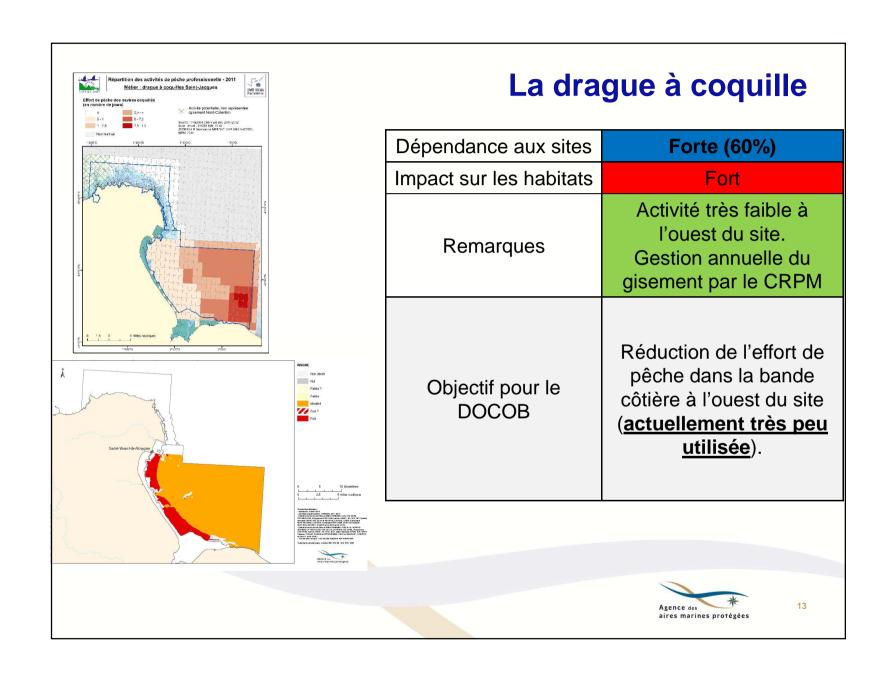
Harmonisation sur la façade sous pilotage des services de l'Etat.

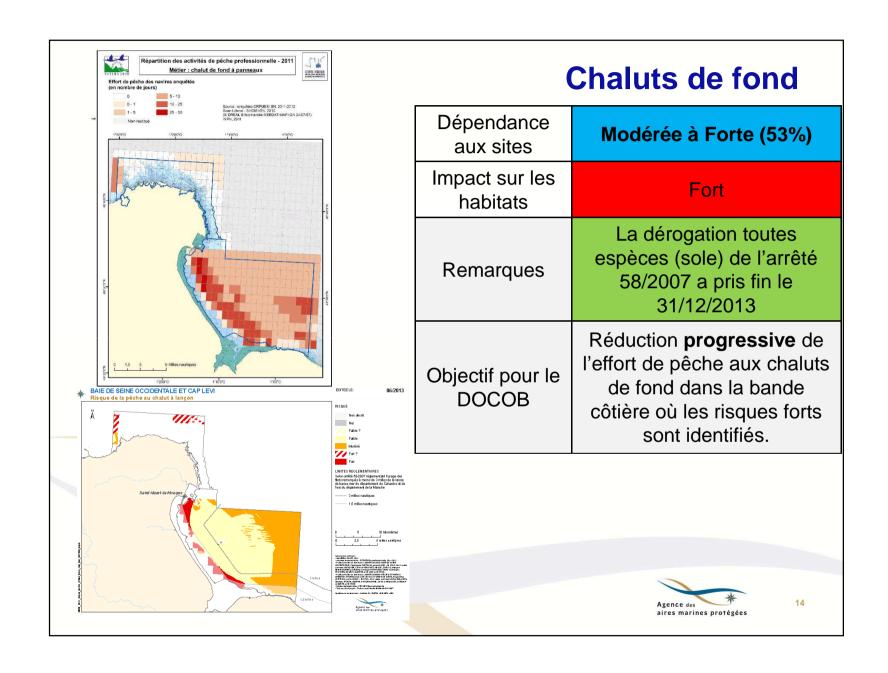


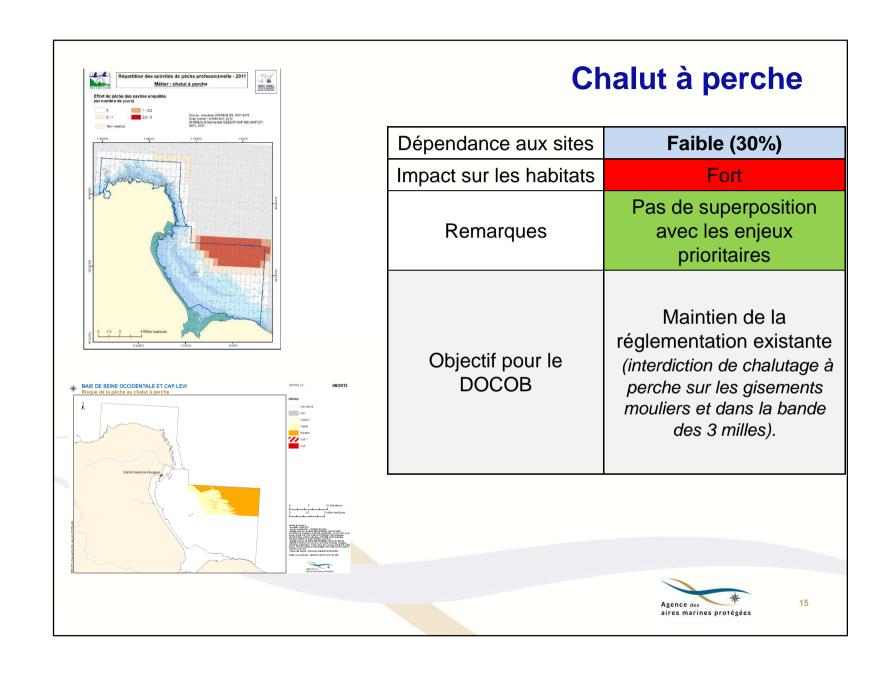


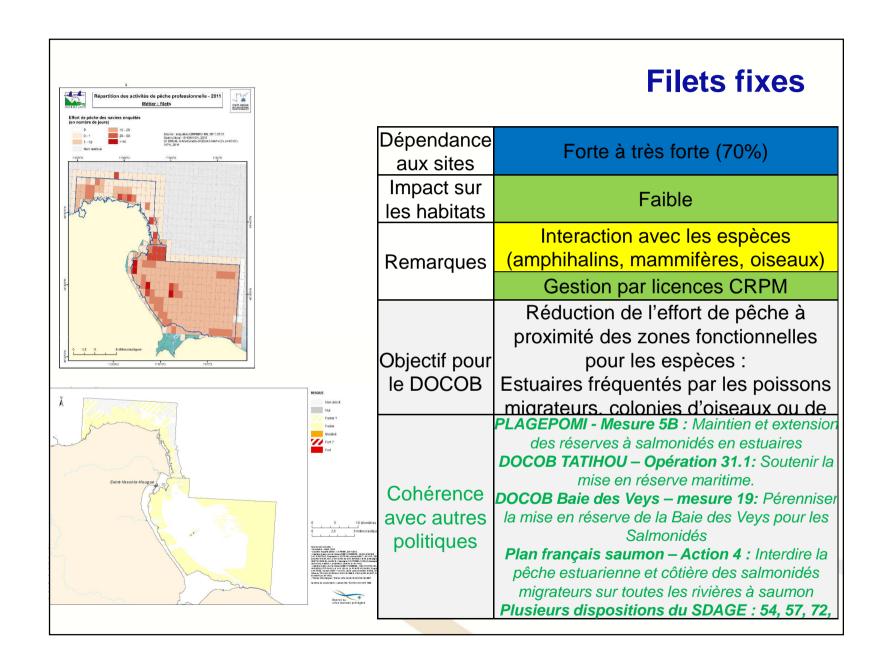




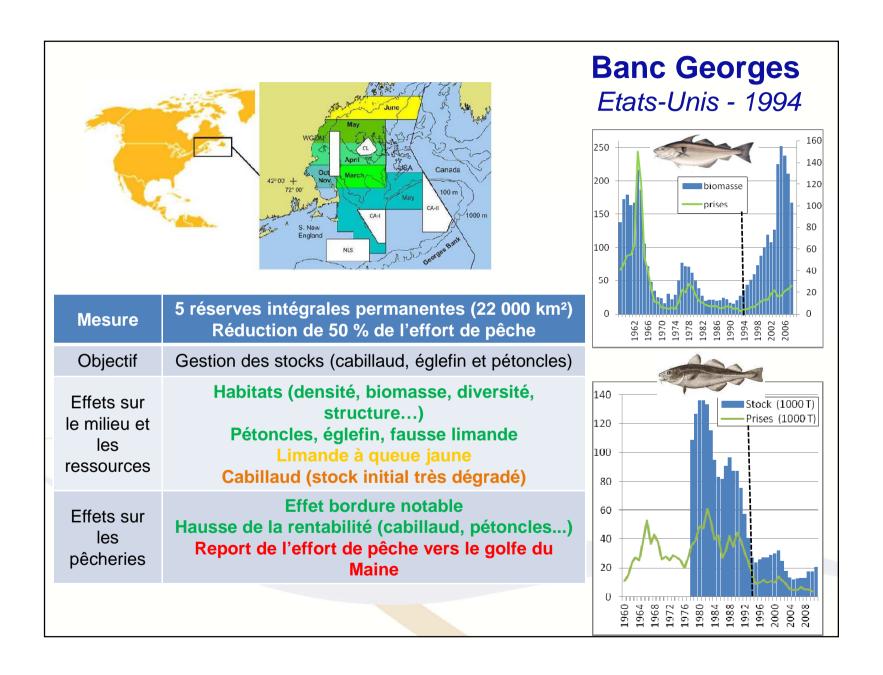


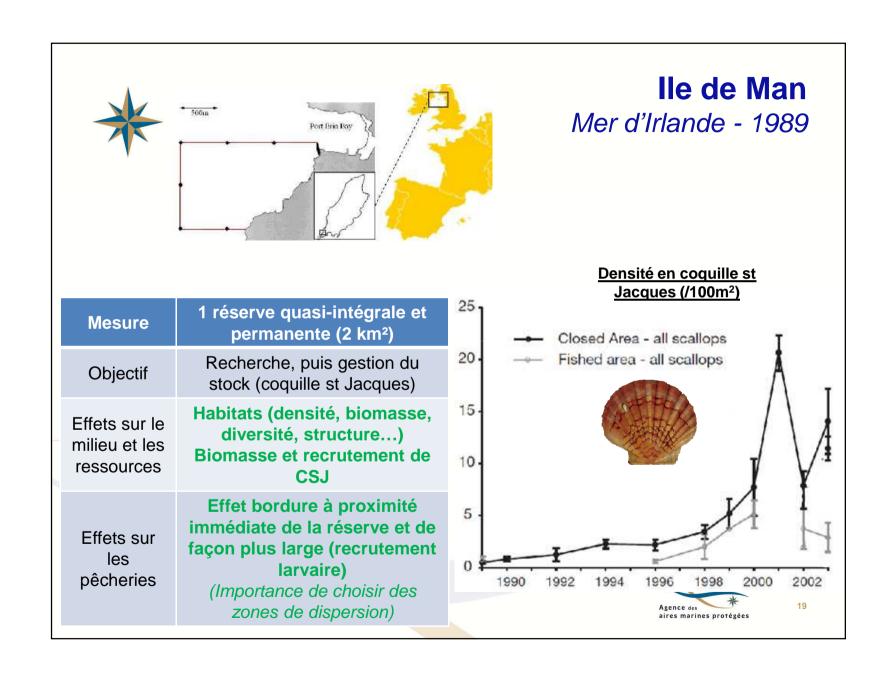


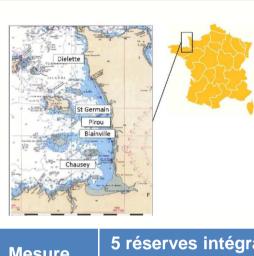








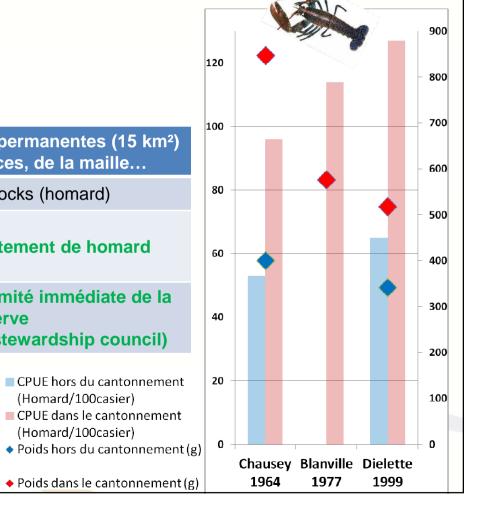


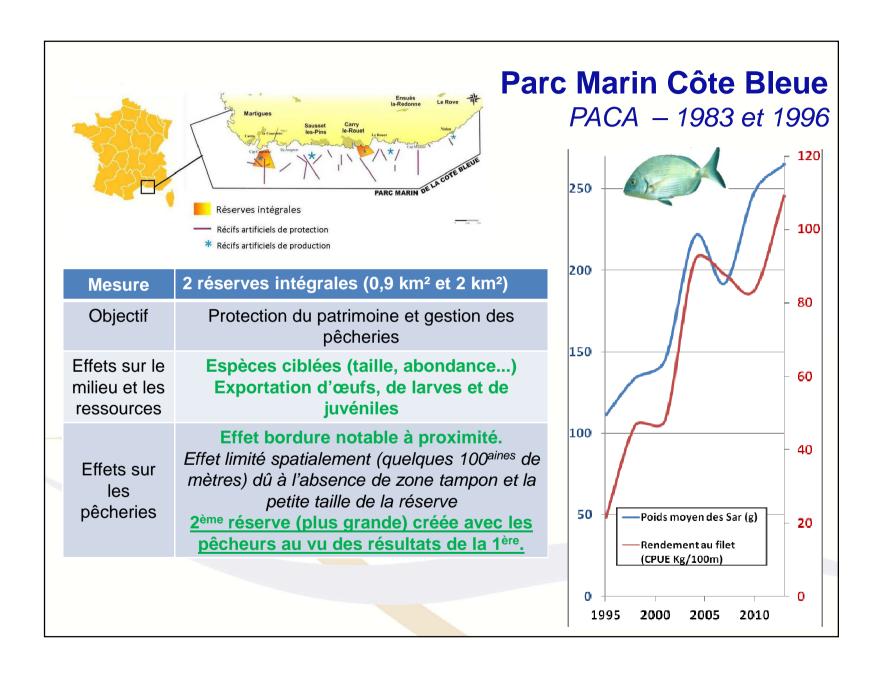


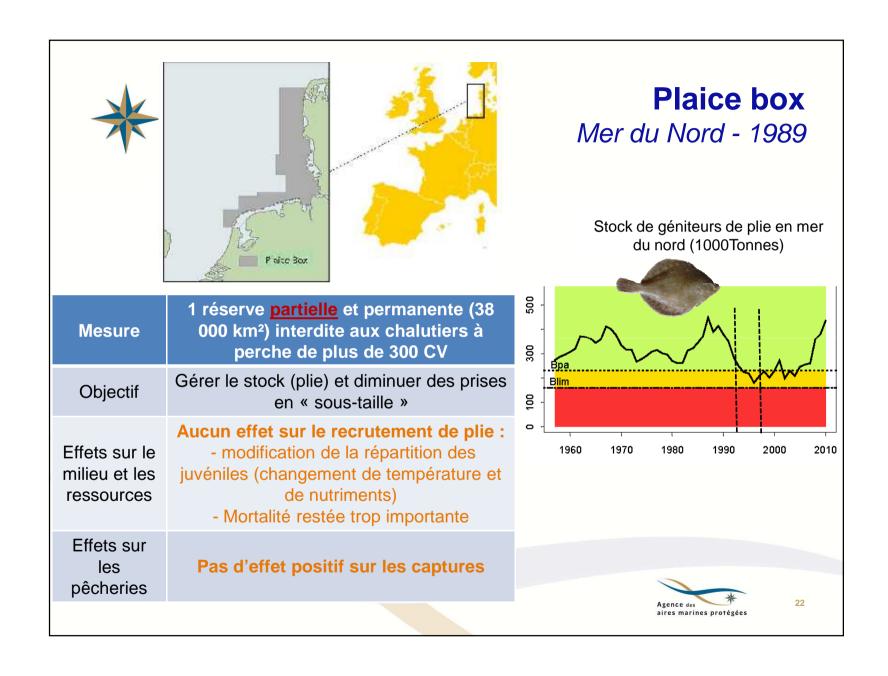
Cantonnements à crustacés

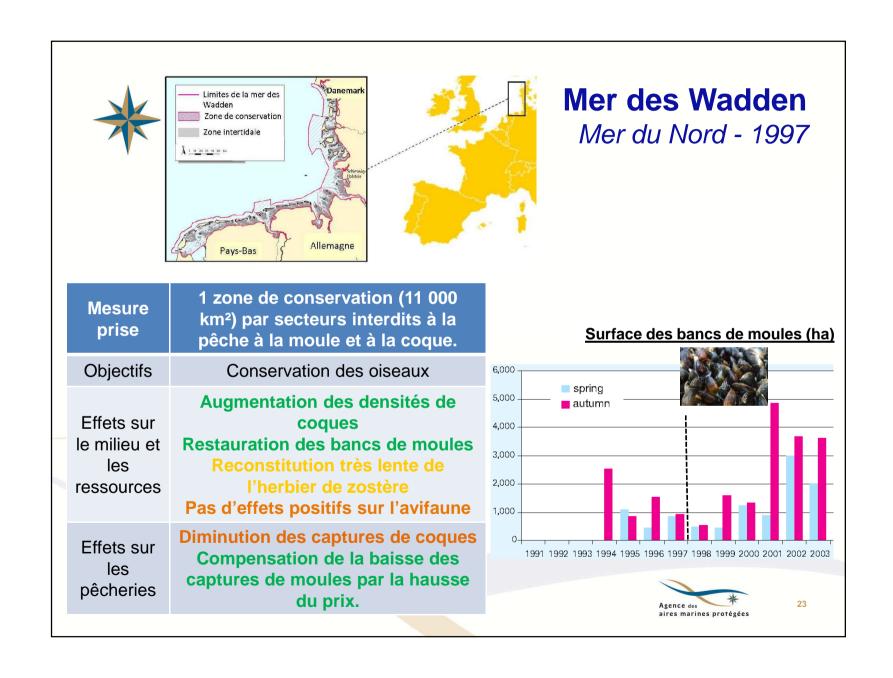
Basse-Normandie – à partir de 1964

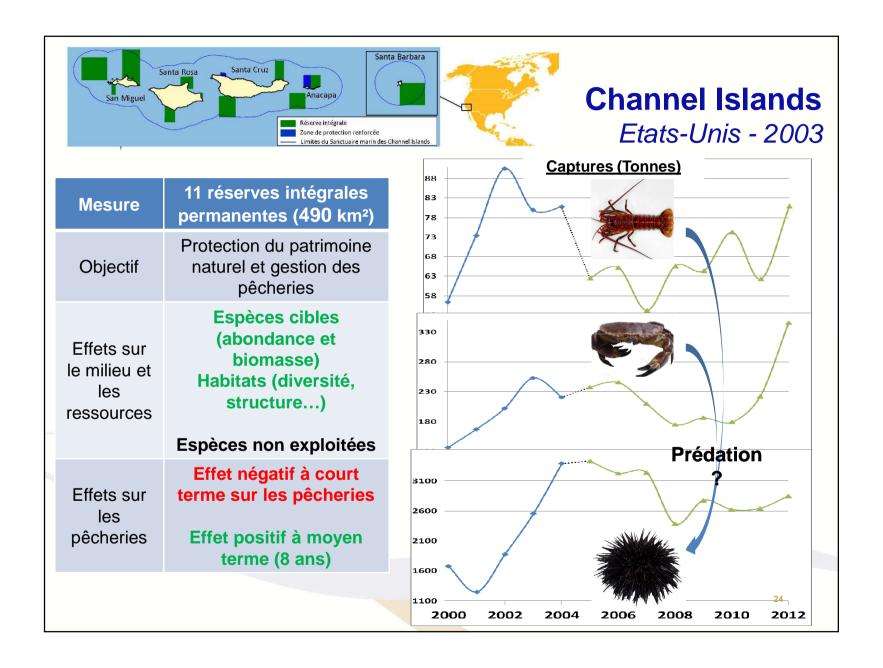
Mesure	5 réserves intégrales permanentes (15 km²) Gestion des licences, de la maille	
Objectif	Gestion des stocks (homard)	
Effets sur le milieu et les ressources	Biomasse et recrutement de homard	
Effets sur les pêcheries	Effet bordure à proximité immédiate de la réserve Label MSC (marine stewardship council)	
	 ■ CPUE hors du cantonnement (Homard/100casier) ■ CPUE dans le cantonnement (Homard/100casier) ◆ Poids hors du cantonnement (generalise de la canto	

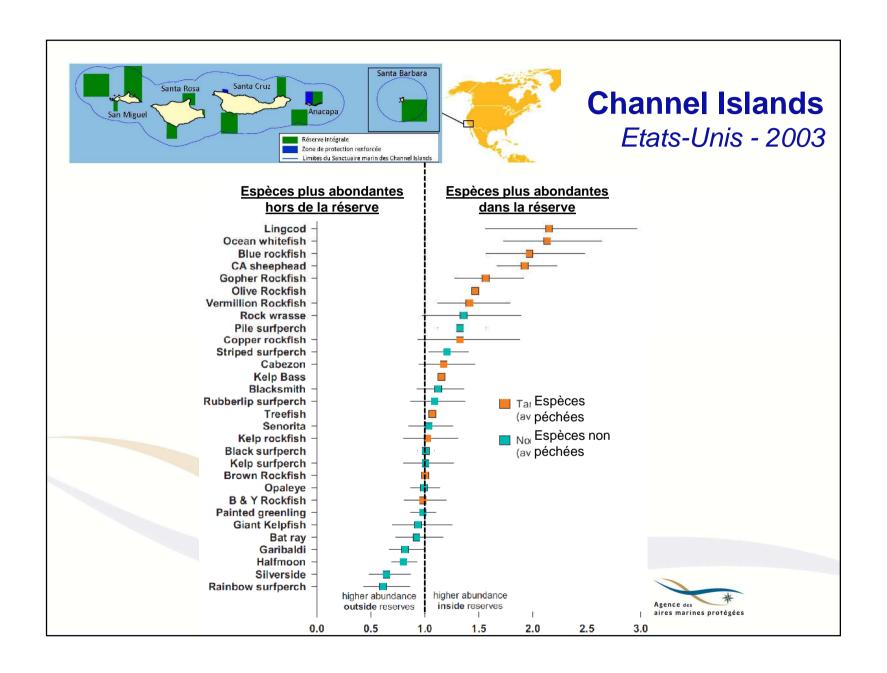




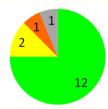








Synthèse des études de cas



Des effets nettement positifs sur le milieu dans 12 cas sur 15 Des effets nettement positifs sur les pêcheries dans 7 cas sur 14



Les facteurs identifiés pouvant expliquer des effets négatifs sont :

Réserves de pêche	Surface (km²)	Туре	de réserve	Effets écologiques A l'intérieur	Effets pour les pêcheries*
Banc Georges	17 000	Intégrales	Permanentes		+ (S - P)
lle de Man	2	Intégrale	Permanente	*	+ (S - P
Cantonnements à crustacés	De 1,3 à 7,8	Intégrales	Permanentes		(f (R
Plaice Box	38 000	Partielle	Permanente	Non dus à la réserve	- (08
Trévose Box	11 900	Partielle	Saisonnière	[- (S
Cantonnements de Martinique	De 1,11 à 11,64	Intégrales	Permanentes	#	Absence de données
Box Maquereau	67 000	Partielle	Permanente	+ 1	+/- (S - P)
Parc Marin de la Côte Bleue	0,85 et 2,10	Intégrales	Permanentes		÷/- (S)
Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio	800	Zonage	Permanentes	14]	+ (5)
Channel Islands	490	Intégrales	Permanentes	[[]	
Parc du grand Nouméa	100	Intégrales	Permanentes	#	Absence de données
Réserve marine de la Réunion	35	Zonage	Permanentes	Absence de données	* (2)
Tasmanie	De 0,45 à 15	Intégrales	Permanentes	Braconnage	+ (#)
Mer des Wadden	11 100	Partielle	Saisonnière	0 effet sur les oiseaux	= (S
Parc Marin de la Grande Barrière de Corail	344 400	Zonage	Permanentes	*	- (S - 0)
lles d'Apo et de Sumilon	0,40 et 0,74	Intégrales	Permanentes	#	÷ (S

- Facteurs écologiques mal connus
- Effet insuffisant sur l'activité (réglementation partielle, braconnage)
- Objectif de réduction de l'effort de pêche sur des stocks trop exploités.
- Absence de zone tampon
- Temps de réponse

- Objectif de conservation (pas d'objectifs halieutiques)





Synthèse des études de cas Effets sur le milieu et les ressources



- ★ Effets « QUASI-SYSTEMATIQUEMENT positifs. Les densités, tailles, biomasses des ressources augmentent, ainsi que la diversité des peuplements et des habitats »
 - « ils sont supérieurs sur les espèces ciblées par la pêche ».
- → La mise en place d'un nouvel état du système prend a minima plusieurs années et souvent plus d'une décennie.



Synthèse des études de cas Effets sur les pêcheries



- → La mise en place de petites réserves n'entraîne pas d'effet négatif notable.
- → L'établissement de grandes réserves peut avoir un effet négatif immédiat si l'effort de pêche était initialement important
- → Il est FREQUENT d'observer un phénomène de pêche en bordure, lié à la diffusion d'individus exploitables ou, [...] de larves.
 - A Quand cet effet est mis en évidence, les rendements sont plus forts qu'au préalable autour des réserves, ce qui permet d'accroître la rentabilité des pêcheurs.
 - ▲ La dimension de la zone où l'effet bordure est observable dépend de la taille de la réserve : plus elles sont grandes, plus l'effet réserve est étendu.
- → Les réserves peuvent [...] assurer la pérennité de certaines pêcheries, notamment la petite pêche côtière.
- Les réserves de pêche peuvent conduire à une plus value liée à la valorisation des produits issus d'une pêche durable (obtention d'écolabel)



Synthèse des études de cas critères de réussite identifiés



- **★**Degré de protection : « Zone tampon »
 - → Bande côtière
- **★** Réseaux de réserves
 - → Baie des Veys, Tatihou, St Marcouf
- * Protection des habitats essentiels
 - → Nourricerie, zone de reproduction et de migration
- **★** Définition concertée des objectifs
 - → Travail concerté.
 - → Prise en compte des enjeux économiques
- ★ Suivi des réserves de pêche
 - → Suivi habitats et nourriceries
- ★ Contrôle des réserves de pêche
 - → Intégration au plan interrégional de contrôle



Un effort portant sur les différents acteurs

V ·		
	Effort consenti	Bénéfices attendus pour les acteurs.
Pêcheurs (arts trainants)	Réduction des zones de pêche (bande 3mn) (sauf pour la drague à moule)	Effet positif sur les nourriceries (poissons plats) et la ressource. Eventuels effets positifs sur l'habitat moulières.
Pêcheurs (arts dormants)	Réduction des zones de pêche (baie des	Effets positifs sur la ressource
Pêcheurs de loisir	Veys, St Vaast, St Marcouf)	Réduction de la compétition spatiale.

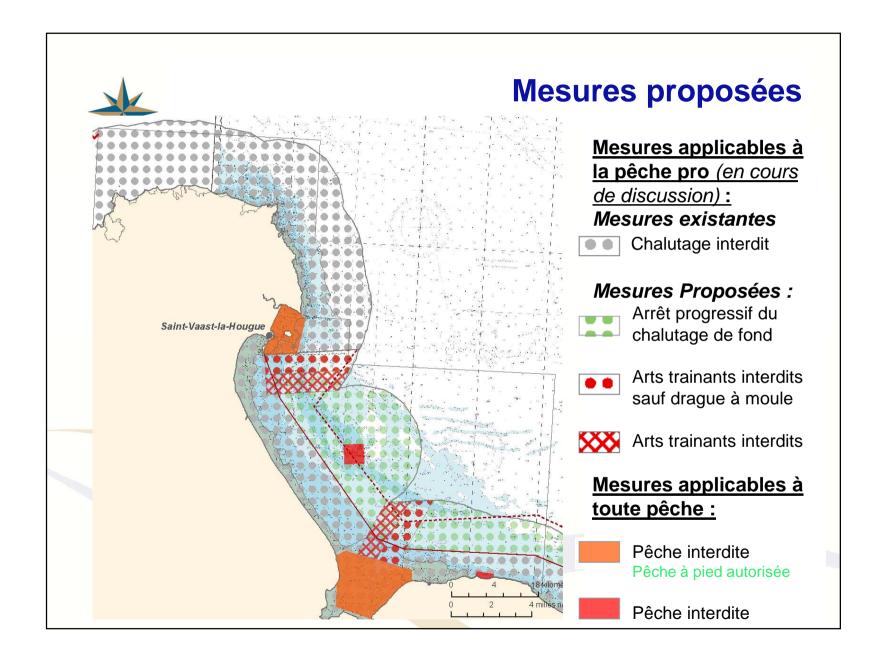


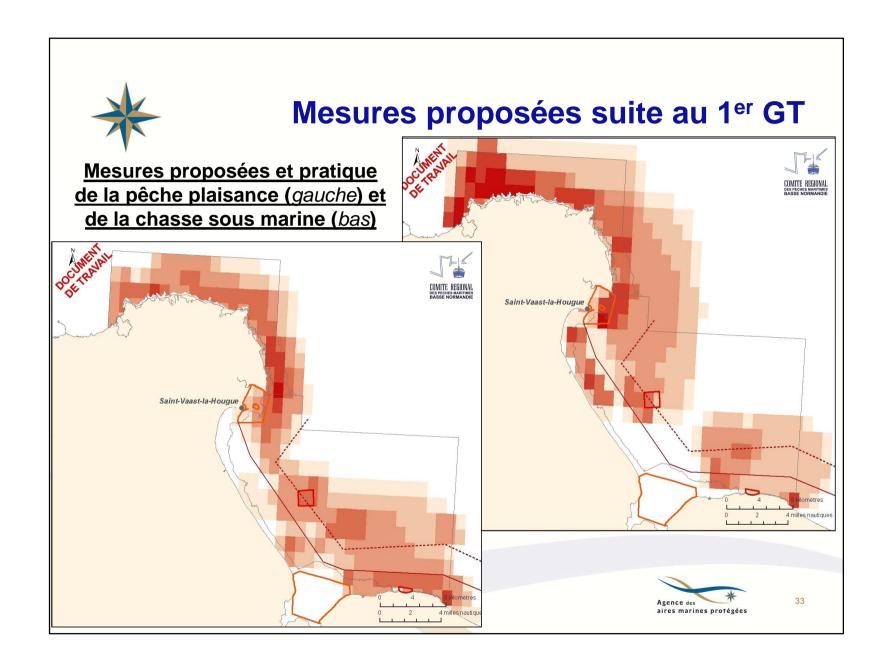
Ensemble de mesures proposées

Groupes de travail:

Pêcheurs, AAMP et services de l'état - septembre 2013 AAMP et services de l'état - novembre 2013











Charte 1/4: recommandation

- 1.Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur notamment sur le site internet baiedeseine.n2000.fr
- 2.Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site notamment en transmettant à l'animateur mes observations les plus intéressantes en y joignant si possible une photo, une date et un lieu. Celui-ci me fera un retour sur les informations transmises. Ces observations concernent en particulier :
- •Espèces peu communes observées en mer, capturées ou échouées.
- •Evolution des habitats en particulier les nouveaux herbiers de zostère.
- •Signes de dégradation du milieu (pollution, espèces invasives, engins de pêche perdus).





Charte 2/4: recommandation

- 3. En présence de mammifères marin ou de groupes d'oiseaux, je reste silencieux et je cesse l'approche quand les animaux sont à une distance raisonnable (100 mètres) ou dès que je repère un jeune ou des signes de dérangement (fuite, accélération, agitation...)
- •En mer je modère ma vitesse (5 nœuds) et respecte les recommandations suivantes :

		Dauphins	Phoques
	être percu	J'adopte une route parallèle à leur route (je ne m'approche pas par l'arrière ou l'avant).	Si l'animal est à terre, j'adopte une route parallèle à la côte et je n'arrête pas mon navire pour l'observer.
	Si un animal	Je mainti <mark>ens ma v</mark> itesse et ma	Je débraye le moteur à bonne distance. Il
	s'approche	direction.	se rapprochera de lui-même s'il en a envie.
_	. 11 1		* 26

•Sur l'estran, je tiens mon chien en laisse.





Charte 3/4: recommandation

- 4.Je m'assure que mes pratiques ne perturbent pas les habitats les plus sensibles :
- •pour jeter l'ancre, je choisis le sable nu plutôt que les zones d'herbiers ou de roche.
- •j'évite de piétiner les herbiers lors de l'embarquement ou du débarquement.
- 5. J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux à terre comme en mer :
- •Je conserve à bord mes déchets et ceux récupérés sur le fond (y compris les filets ou casiers de pêche perdus) pour les ramener à terre, si cela ne menace pas la sécurité du navire.
- •J'utilise les zones de carénage équipées de dispositif de récupération des eaux usées.
- •J'utilise les produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- 6.Je contribue à la sensibilisation des usagers et informe les personnes qui auraient des pratiques non respectueuses sur les façons de limiter leur impact sur le milieu.
- 7.Je signale tout engin de pêche (casiers, filets...) perdu ainsi que sa localisation supposée à la structure animatrice, afin de concentrer les opérations de recherches ou de récupération.
- 8.Lorsque je pratique la pêche de loisir, je déclare mes pratiques depuis le site internet dédié du Ministère en charge de l'Ecologie, afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'activité : http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/dpl/accueil.jsp





Charte 4/4 : engagement relatifs aux manifestation sportives

•Je m'engage à respecter les recommandations générales listées ci-dessus dans la conception et l'organisation de chaque événement.

Point de contrôle :

- •Déclaration de manifestation nautique conforme à tous les engagements de la charte.
- •Je m'engage à informer l'animateur préalablement à tout projet de manifestation et prendre en compte leurs recommandations éventuelles, en particulier sur les choix des secteurs et des périodes vis-à-vis des espèces sensibles

Point de contrôle :

- Information préalable à la manifestation.
- •Respect des recommandations de l'animateur
- •Je m'engage à informer et sensibiliser les pratiquants sur la fragilité du milieu e m'assure que les recommandations générales sont respectées au cours de la manifestation.

Point de contrôle :

- •Respect des recommandations vis-à-vis du dérangement des espèces (distance et vitesse, d'approche, chiens en laisse...).
- Absence de dégradation des habitats ou de déchets imputables au signataire.



Remerciements Les données utilisées proviennent des organismes suivants : Centre de recherche Sur Les MAMMIFÈRES MARINS Maison de l'Estuaire Maison de l'Estuaire













Nous remercions également pour leur contribution :















